



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises - DGPE

Suite aux Assises de la forêt et du bois (mars 2022), mesure **4.3 « L'équilibre forêt-gibier au service des écosystèmes »**, avec pilote MTE :

- **note/instruction technique aux préfets** du **1<sup>er</sup> juin 2023**, pour y veiller et accompagner le dialogue forestiers-chasseurs + documentation technique du 13 février 2025 (« arrêtes fourchette »).
- **installation du CTN de l'é s-c le 9 avril 2025** qui s'appuiera sur un « baromètre/observatoire national » en cours de constitution/finalisation par l'OFB-INRAe.

## Comité technique national de l'é s-c

1<sup>er</sup> CTN é s-c le 9 avril 2015 : installation et mandat du comité, situation des populations d'onglés et impacts, présentation du rapport « parangonnage », calendrier ;

2<sup>ème</sup> CTN le 3 juin : discussion autour des déséquilibres et des leviers ; présentation de 4 cas concrets : gradient allant d'une situation d'équilibre à celle d'un très fort déséquilibre.

3<sup>ème</sup> CTN prévu le 16 sept. , **mais reporté** en raison du vote de confiance du 8 sept. : identification & discussion autour des freins et valorisation de la venaison.

Présentation de la synthèse des réponses aux questions posées aux forestiers, à la FNC et aux DDT(M).

## Comité technique national de l'é s-c

### **Mission « Parangonnage sur la gestion de l'équilibre forêts-ongulés en Allemagne » (juin 2024)**

Est notamment prôné un dialogue local (niveau commune ou intercommunalité – cf. recommandation 4) apaisé, factuel, constructif, sur la base d'indicateurs de l'état de la végétation forestière (recommandation 7) et une chasse efficace (recommandation 9).

## Exemples de mesures cynégétiques efficaces...

- Augmentation très significative, sur 2-3 ans, des prélèvements sur les secteurs en déséquilibre ou sensibles ; demandes de plans de chasse des forestiers devraient être acceptées par les FDC. Objectif : **dégâts moindres avec populations moindres**, en bonne santé et en meilleure dynamique de reproduction (notion de densité-dépendance).
- Focus sur femelles et jeunes ; coût des bracelets, moins catégorisés, etc
- Diversifier modes et périodes de chasse
- Organisation de battues spécifiques et actions sur les zones « refuges »

## ... et forestières

- Plantations adaptées (dans le recru), cloisonnement des parcelles (circulation des engins canalisée -> protection des sols + accessibilité & visibilité pour les tirs)

- Sylviculture dynamique (+ de lumière via éclaircies « à temps », donc plus de disponibilité alimentaire/capacité d'accueil), gestion des lisières, des bords de pistes, des espaces ouverts herbacés,...
- Objectif de retrait progressif des protections grillagées

**Principe partagé** : gestion concertée et mutuelle (compréhension des contraintes -> les formations initiale & continue sont cruciales) ; importance d'**indicateurs partagés** (ex ICE) et de diagnostics communs, à plusieurs échelles, y compris parcelles en renouvellement.

Merci pour votre attention